



ANNEXE 5.3

REDEVANCES POUR L'HORAIRE DE SERVICE 2023

**Barème des prestations de services de systèmes
d'information (SI) et formations SI
en euros courants HT**

PRESTATIONS DE SERVICES DE SYSTEMES D'INFORMATION (SI)

Prestations minimales SI

Nombre maximal d'accès par service SI (Système d'information) compris dans les prestations minimales (pour l'horaire de service)

Service SI	Trains /Km	Nombre maximal d'accès par service SI (Système d'information) compris dans les prestations minimales (pour l'horaire de service)									
		de 0 à 0,8 M.	de 0,8 M. à 8 M.	de 8 M. à 100 M.	de 100 M. à 200 M.	de 200 M. à 300 M.	de 300 M. à 340 M.	de 340 M. à 380 M.	de 380 M. à 500 M.	de 500 M. à 600 M.	> 600 M.
Gaïascope		10	20	50	100	200	300	350	400	500	600
Doc.Explore		4									
TCAP		12	23	35	47	59	70	76	82	94	105
GESICO/DSDM		17	34	85	170	340	510	595	680	850	1000
OGS		10	20	30	40	50	60	65	70	80	90
OLGA		17	34	85	170	340	510	595	680	850	1000
GOST		17	34	85	170	340	510	595	680	850	1000
Ischia		10	20	50	100	200	300	350	400	500	600
Artic		10									
SIPH Consultation		15	30	45	60	75	90	98	105	120	135

Les candidats qui n'auraient pas circulé en N-1 (nouveaux entrants, reprise d'activité,...) peuvent bénéficier de prestations minimales en N sur la base de leurs prévisions de circulations dûment justifiées, avec régularisation (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux données de circulations réelles en cas d'écart avéré. En cas d'absence de commande effective de sillons, l'article 11§4 des CG SI s'applique.

En cas d'événement exceptionnel de longue durée impactant fortement les volumes de trafic (tels que des mouvements sociaux de grande ampleur), les volumes de Train-km pris en compte correspondront à ceux réalisés au cours de l'HDS A-2 (nota : et non ceux de A-1, comme usuellement).

Service SI	Trains /Km	Nombre maximal d'accès par service SI (Système d'information) compris dans les prestations minimales (pour l'horaire de service)									
		de 0 à 0,8 M.	de 0,8 M. à 8 M.	de 8 M. à 20 M.	de 20 M. à 50 M.	de 50 M. à 100 M.	de 100 M. à 200 M.	de 200 M. à 340 M.	de 340 M. à 380 M.	de 380 M. à 600 M.	> 600 M.
e-Houat		20	30	90	210	450	900	1800	2400	3000	4200
e-Bréhat		24	48	144	336	720	1440	2880	3840	4800	6720
See-trains		20	40	70	150	300	600	800	1000	1400	
DECLIC		10	20	36	84	180	360	720	960	1200	1680
DELTHA		20	30	90	210	450	900	1800	2400	3000	4200
DINAMIC		20	40	70	150	300	600	800	1000	1400	
Durandal 2		30	100	220	690	1350	3000	4000	5000	7000	
Observatoire de la régularité		10	20	36	84	180	360	720	960	1200	1680

Les candidats qui n'auraient pas circulé en N-1 (nouveaux entrants, reprise d'activité,...) peuvent bénéficier de prestations minimales en N sur la base de leurs prévisions de circulations dûment justifiées, avec régularisation (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux données de circulations réelles en cas d'écart avéré. En cas d'absence de commande effective de sillons, l'article 11§4 des CG SI s'applique.

En cas d'événement exceptionnel de longue durée impactant fortement les volumes de trafic (tels que des mouvements sociaux de grande ampleur), les volumes de Train-km pris en compte correspondront à ceux réalisés au cours de l'HDS A-2 (nota : et non ceux de A-1, comme usuellement).

Prestations complémentaires SI

Redevance d'accès aux services SI (prestations complémentaires)

Service SI	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Doc.Explore, GESICO/DSDM, Ischia, e-Houat, e-Bréhat	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	596,56
DECLIC	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	347,59
See-trains	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	1 073,79
OLGA	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	94,56
TCAP	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	6 757,91
ARTIC	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	1 565,19
DINAMIC	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	1 372,24
Gaïascope - service de base	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	1 921,29
Gaïascope - module complémentaire	Tarif par horaire de service et par accès (en sus du service de base)	619,81
OGS	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	186,14
Gaïascope Mobile	Tarif par horaire de service et par accès	48,53
DELTHA	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	279,13
DURANDAL 2	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	138,38
GOST	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	618,43
SIPH Consultation	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	1 224,15
SIPH Etudes	Tarif par horaire de service et par accès (y compris coût d'acquisition de licence TPS)	13 687,30
Infra SIPH	Tarif par horaire de service et par accès	75 452,76
Observatoire de la régularité - service de base	Tarif par horaire de service et par accès supplémentaire (cf. seuil défini dans le tableau ci-dessus)	131,19
Observatoire de la régularité - module complémentaire (reporting ad hoc)	Tarif par horaire de service et par accès (en sus du service de base)	167,24
EPSICO	Mis à disposition gracieusement	Gratuit
Atlas Digital Travaux	Mis à disposition gracieusement	Gratuit

Redevance d'accès par flux aux services SI (prestations complémentaires)

Trains /Km Tarif par HDS et par Flux SI	de 0 à 0,8 M.	de 0,8 M. à 8 M.	de 8 M. à 100 M.	de 100 M. à 200 M.	de 200 M. à 300 M.	de 300 M. à 340 M.	de 340 M. à 380 M.	de 380 M. à 500 M.	de 500 M. à 600 M.	> 600 M.
	Webservice GESICO	500,73	1 001,46	1 502,18	2 002,91	3 004,37	4 005,82	4 506,55	5 007,28	6 008,74
Webservice DSDM	500,73	1 001,46	1 502,18	2 002,91	3 004,37	4 005,82	4 506,55	5 007,28	6 008,74	7 010,19

Les candidats qui n'auraient pas circulé en N-1 (nouveaux entrants, reprise d'activité,...) peuvent bénéficier de prestations minimales en N sur la base de leurs prévisions de circulations dûment justifiées, avec régularisation (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux données de circulations réelles en cas d'écart avéré. En cas d'absence de commande effective de sillons, l'article 11§4 des CG SI s'applique.

En cas d'événement exceptionnel de longue durée impactant fortement les volumes de trafic (tels que des mouvements sociaux de grande ampleur), les volumes de Train-km pris en compte correspondront à ceux réalisés au cours de l'HDS A-2 (nota : et non ceux de A-1, comme usuellement).

Redevance d'accès par flux aux service SI (prestations complémentaires)

Flux SI	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Webservice DINAMIC - module déclaration composition réelle des trains	Tarif par horaire de service et par volume de données consommées (nombre d'appels au webservice)	Non facturé
Flux Gaia	Tarif par horaire de service et par volume de données consommées (nombre de messages diffusés par le service)	0,01
Flux DANC	Tarif par horaire de service et par avis de non-conformité	0,32
Flux Sillon	Tarif par horaire de service et par volume de données consommées (nombre de messages diffusés par le service)	0,06
Accompagnement au raccordement Flux Sillon	Tarif par raccordement pour un accompagnement standard Accompagnement complémentaire sur devis	2 001,46
Flux Circulation	Tarif par horaire de service et par train.km circulé	0,00013
Accompagnement au raccordement Flux Circulation	Tarif par raccordement pour un accompagnement standard Accompagnement complémentaire sur devis	4 002,91
Flux TCAP	Tarif par horaire de service et par raccordement	5 132,17
Flux ARTIC	Tarif par horaire de service et par raccordement	5 865,34
Accompagnement à la mise en place des autres flux (hors circulation et sillon)	Tarif par raccordement	Sur devis

Redevance d'accès haut débit aux service SI (prestations complémentaires)

Débit Cible	Mode d'accès	Prix unitaire en € HT par mois et par site raccordé*
4 Mbps	Réseau privé de type MPLS	2 248,33
20 Mbps	Réseau privé spécifique (recommandé pour les clients ayant un grand nombre d'utilisateurs, supérieur généralement à 1500 utilisateurs uniques)	11 241,70

*tout mois entamé est dû

FORMATIONS SUR LES SERVICES SI

Prestations minimales

**Nombre maximal de personnes formées par service SI compris dans les prestations minimales
(depuis l'ouverture du service, hors Commande de sillons internationaux pour lequel le nombre de personnes formées peut être remis à zéro en cas d'évolution majeure de PCS)**

Service SI	Trains /Km	de 0 à 0,8 M.	de 0,8 M. à 8 M.	de 8 M. à 100 M.	de 100 M. à 200 M.	de 200 M. à 300 M.	de 300 M. à 380 M.	de 380 M. à 500 M.	de 500 M. à 600 M.	> 600 M.
		Doc.Explore	1							
SIPH Consultation		3	5	5	6	8	9	11	12	14
TCAP		2	3	3	4	5	6	7	8	9
GESICO/DSDM (module GESICO ou module DSDM)		5	6	7	9	12	16	21	25	29
DECLIC		2	3	3	4	5	6	7	8	9
Commande de sillons internationaux		2	3	3	4	5	6	7	8	9
ARTIC	5									

Les candidats qui n'auraient pas circulé en N-1 (nouveaux entrants, reprise d'activité,...) peuvent bénéficier de prestations minimales en N sur la base de leurs prévisions de circulations dûment justifiées, avec régularisation (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux données de circulations réelles en cas d'écart avéré. En cas d'absence de commande effective de sillons, l'article 11§4 des CG SI s'applique.

En cas d'événement exceptionnel de longue durée impactant fortement les volumes de trafic (tels que des mouvements sociaux de grande ampleur), les volumes de Train-km pris en compte correspondront à ceux réalisés au cours de l'HDS A-2 (nota : et non ceux de A-1, comme usuellement).

Service SI	Trains /Km	de 0* à 0,8 M.	de 0,8 M. à 8 M.	de 8 M. à 20 M.	de 20 M. à 50 M.	de 50 M. à 100 M.	de 100 M. à 200 M.	de 200 M. à 380 M.	de 380 M. à 600 M.	> 600 M.
		e-Bréhat (analyseur)		3	4	6	8	12	24	48
See Trains		3				4	6	12	20	28

Les candidats qui n'auraient pas circulé en N-1 (nouveaux entrants, reprise d'activité,...) peuvent bénéficier de prestations minimales en N sur la base de leurs prévisions de circulations dûment justifiées, avec régularisation (à la hausse ou à la baisse) par rapport aux données de circulations réelles en cas d'écart avéré. En cas d'absence de commande effective de sillons, l'article 11§4 des CG SI s'applique.

En cas d'événement exceptionnel de longue durée impactant fortement les volumes de trafic (tels que des mouvements sociaux de grande ampleur), les volumes de Train-km pris en compte correspondront à ceux réalisés au cours de l'HDS A-2 (nota : et non ceux de A-1, comme usuellement).

Prestations complémentaires

Redevance pour la formation au service SI (prestations complémentaires)

Service SI	Mode de calcul de la redevance	Prix unitaire en € HT
Tout service SI proposant une offre de formation	Tarif par personne et par séance d'une demi-journée de formation supplémentaire ou ultérieure (la durée de la formation varie suivant le service SI)	592,47